



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **27 juin 2011**

Délibération n° 2011-2341

commission principale : **urbanisme**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Francheville**

objet : Développement commercial et urbain - Convention relative au Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC) - Demande de subvention auprès de la commune

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

**Rapporteur** : Monsieur David

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 17 juin 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 29 juin 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, M. Barret, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Millet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Blein (pouvoir à M. Crédoz), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Balme (pouvoir à M. Claisse), Barthélémy (pouvoir à Mme Bargoin), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Braillard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à M. Barret), Mme Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Yéréman), MM. Coulon (pouvoir à M. Darne JC.), Deschamps (pouvoir à M. Corazzol), Fleury (pouvoir à M. Guimet), Havard (pouvoir à M. Gignoux), Jacquet (pouvoir à M. Plazzi), Mme Lépine (pouvoir à M. Desseigne), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Bousson), Muet (pouvoir à M. Nissanian), Quiniou (pouvoir à M. Forissier), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à M. Gléréan), MM. Serres (pouvoir à M. Roche), Terrot (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : MM. Albrand, Giordano, Réale, Vurpas.

## **Séance publique du 27 juin 2011**

### **Délibération n° 2011-2341**

commission principale :	urbanisme
commune (s) :	Francheville
objet :	<b>Développement commercial et urbain - Convention relative au Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC) - Demande de subvention auprès de la commune</b>
service :	Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

#### **Le Conseil,**

Vu le rapport du 8 juin 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Dans le cadre de la politique de revitalisation des communes de la Communauté urbaine de Lyon, la commune de Francheville souhaite mettre en œuvre des actions afin de redynamiser son activité commerciale et artisanale (sédentaire et marché forain).

L'offre commerciale sur la commune de Francheville connaît aujourd'hui une concurrence importante des communes limitrophes (Craponne et Tassin la Demi Lune). L'enquête ménage de 2006 montre que la majorité des dépenses réalisées sur le territoire est fixée par la grande surface commerciale de Taffignon, le petit commerce captant seulement 13,4 % des dépenses commerciales des franchevillois et ne représentant que 5 % du chiffre d'affaires communal.

Face à ce constat et afin d'accompagner le développement commercial et urbain de la commune, un partenariat a été mis en place avec l'ensemble des acteurs concernés dans le cadre d'une convention FISAC (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce).

Cette convention associe l'Etat via la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), les chambres consulaires, l'association des commerçants (l'UPEF), la ville de Francheville et la Communauté urbaine.

Cette convention définit un programme d'actions sur 3 ans, devant répondre à trois objectifs :

- améliorer l'offre de proximité existante,
- concevoir et développer l'offre de proximité à venir,
- fédérer, mobiliser et imaginer une meilleure offre de proximité.

La ville de Francheville, maître d'ouvrage de l'opération, est seule bénéficiaire et responsable de la subvention FISAC.

Pour l'exercice 2011, la subvention perçue par la commune de Francheville se décompose de la manière suivante :

<b>Dépenses</b>	<b>Dépenses subventionables (en €)</b>	<b>Subventions (maximum) (en €)</b>
fonctionnement	238 058	74 770
investissement	100 000	15 000

Aussi, sur les 18 actions identifiées dans le cadre de la convention FISAC, la Communauté urbaine de Lyon assure la mise en œuvre de deux actions : la requalification du pôle commercial de Bel-Air (action 9) et la création d'une unité commerciale du pôle de Francheville le Bas (action 10).

*- La requalification du pôle commercial de Bel-Air (action 9) :*

Le quartier de Bel-Air est un quartier en forte évolution, dont l'organisation sera revue avec l'urbanisation attendue du site appartenant à l'UCEAR dans les années à venir. L'avenue de la Table de Pierre dispose d'un trafic routier dense sur l'axe de développement Craponne-Tassin la Demi Lune. Néanmoins, les dispositions urbaines actuelles ne permettent pas de capter cette clientèle de transit, en raison d'infrastructures mal adaptées et de l'absence d'une centralité marquée et accueillante.

L'objectif est d'améliorer les infrastructures urbaines pour permettre aux commerces de capter la clientèle en transit en favorisant le stationnement et la sécurité des piétons.

La Communauté urbaine intervient dans le cadre de cette action par la réalisation d'une étude de cadrage urbain pour un montant de 30 000 €.

Pour cette réalisation, la commune de Francheville versera une partie de la subvention FISAC correspondante à l'étude prise en charge par la Communauté urbaine de Lyon, soit 15 % du montant de l'étude sur la base de 30 000 €, soit un maximum de 4 500 €.

*- La création d'une unité commerciale du pôle de Francheville le Bas (action 10) :*

Historiquement limité à la place du Chater, le quartier de Francheville le Bas souffre d'une faible représentation d'activités commerciales. Le développement du quartier de Chantegrillet au nord-est incite le quartier du Chater à se développer en direction de la place de l'Europe, qui sera prochainement requalifiée. Néanmoins, la présence d'une voirie départementale et l'absence d'un mail piéton sécurisé crée un morcellement de cet espace urbain.

L'objectif est de créer une entité commerciale cohérente à Francheville le Bas (quartier du Chater, place de l'Europe, en lien avec le quartier de Chantegrillet), afin de renforcer son attractivité commerciale et créer des liaisons urbaines entre les espaces commerciaux du Chater et la place de l'Europe.

La Communauté urbaine de Lyon intervient dans le cadre de cette action par la réalisation d'une étude de cadrage urbain sur ce secteur comprenant un volet commercial actuellement en cours.

Pour cette réalisation, la commune de Francheville versera une partie de la subvention FISAC correspondante à l'étude prise en charge par la Communauté urbaine, soit 15 % du montant de l'étude sur la base de 30 000 €, soit un maximum de 4 500 €.

Pour bénéficier des subventions, une convention particulière est passée entre la Communauté urbaine de Lyon et la commune de Francheville définissant les modalités de versement de ces dernières ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve :**

a) - la convention-cadre FISAC à conclure entre la Communauté urbaine de Lyon, l'Etat, la commune de Francheville, l'union pour l'économie franchevilloise, la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon, la Chambre des métiers et de l'artisanat du Rhône,

b) - la convention particulière entre la Communauté urbaine de Lyon et la commune de Francheville.

**2° - Autorise** monsieur le Président à :

a) - signer lesdites conventions,

b) - solliciter auprès de la ville de Francheville une subvention de fonctionnement d'un montant maximum de 9 000 €, dans le cadre de la convention pour la requalification du pôle commercial de Bel-Air et la création d'une unité commerciale du pôle de Francheville le Bas,

c) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

**3° - La recette** de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2011 et 2012 - compte 747 410 - fonction 824 - opération n° 2008, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 4 500 € pour 2011,
- 4 500 € pour 2012.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 29 juin 2011.**